



Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Pherecydes Pharma réalise avec succès une levée de fonds d'un montant total de 3,1 M€

Nantes, le 22 septembre 2022, 8h30 CEST – Pherecydes Pharma (FR0011651694 - ALPHE), société de biotechnologie spécialisée dans la phagothérapie de précision destinée à traiter les infections bactériennes résistantes aux antibiotiques et/ou compliquées, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital pour un montant total de 3,1 M€, dont 2,6 millions auprès d'investisseurs institutionnels et 0,5 M€ auprès de particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l'« **Offre** »).

Didier Hoch, Président Directeur Général de Pherecydes Pharma, déclare : « *Je souhaite remercier l'ensemble des investisseurs, historiques et nouveaux, qui ont contribué au succès de ce refinancement. Leur soutien est essentiel pour que Pherecydes Pharma puisse continuer à suivre sa stratégie axée sur le développement de la phagothérapie dans des indications à forts besoins médicaux insatisfaits. En effet, dans le contexte de l'antibiorésistance de plus en plus préoccupant, les phages de Pherecydes Pharma se profilent comme une option thérapeutique très intéressante sur des cibles bactériennes parmi les plus dangereuses - Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa et Escherichia Coli - qui représentent plus de deux tiers des infections nosocomiales résistantes.* »

Utilisation des fonds levés

Pour rappel, le produit net de cette levée de fonds permettrait à la Société de financer partiellement :

1. à hauteur d'environ 50%, le développement clinique des phages anti-*Staphylococcus aureus* (*S. aureus*) incluant notamment :
 - la montée en puissance de l'étude de Phase II PhagoDAIR en France et en Europe avec l'ouverture de nouveaux centres cliniques, notamment en Espagne et aux Pays-Bas, jusqu'à l'étape d'évaluation du critère principal ;
 - la préparation et l'initiation d'une autre étude de Phase II dans une indication clinique à fort enjeu médical ;
 - le lancement et la gestion des études (PHRC), dont la Société n'est pas promoteur (PhagoPied, Phagos) au travers de la réalisation de Phagogrammes et de divers coûts associés ;
2. à hauteur d'environ 30%, le développement des phages anti-*Pseudomonas aeruginosa* comprenant notamment :
 - l'initiation d'une étude de toxicologie réglementaire ;
 - la préparation et l'initiation d'une étude clinique (Phase II) dans une indication, associée aux infections respiratoires à fort enjeu médical ;
3. à hauteur d'environ 10%, la mise au point de procédés de fabrication et du contrôle qualité, la production de lots GMP des phages *E. Coli*, la fin du développement pré-clinique ;
4. à hauteur d'environ 10%, les travaux de recherche, liés à l'identification d'une nouvelle cible bactérienne et les autres frais généraux de la Société.



Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Compte tenu de ses plans actuels de développement, la Société estime que le produit net de l'Offre, combiné à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie actuels, lui permettra de financer ses activités jusqu'à fin mars 2023. La Société estime que, après prise en compte du produit net de l'Offre, et sous réserve de la parfaite réalisation de ladite Offre, les besoins de financement complémentaire pour faire face à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois (lesdits besoins de trésorerie étant estimés à 7 M€), soit jusqu'à la fin septembre 2023, sont de 4 M€.

En parallèle, et afin de pouvoir faire face à ses besoins de trésorerie destinés à financer ses activités sur les douze prochains mois, la Société devra engager la recherche de solutions de financement complémentaires et de diverses natures, notamment ligne de financement en fonds propres, d'endettement, simple ou obligataire, auprès de tiers ou de ses actionnaires, mais également au titre de subventions et/ou d'avances remboursables spécifiquement relatifs aux programmes de recherches de la Société. Par ailleurs, la Société pourrait redimensionner ses plans opérationnels notamment en retardant ou en limitant l'étendue de son programme de développement.

Principales caractéristiques de l'Offre

L'Offre, d'un montant total de 3,1 M€, a été réalisée par émission de 1 320 830 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société dans le cadre :

- d'une offre de 759 481 actions nouvelles, pour un montant de 1,8 M€, au bénéfice de catégories dénommées d'investisseurs (conformément à la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2022 - l'« **Assemblée** »), sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce (l'« **Offre Réservee** ») ;
- d'une offre de 345 406 actions nouvelles, pour un montant de 0,8 M€, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, sur le fondement de l'article L. 411-2, 1^o du Code monétaire et financier (conformément à la 17^{ème} résolution de l'Assemblée), sur le fondement de l'article L. 225-136 du code de commerce (le « **Placement Privé** », ensemble avec l'Offre Réservee, le « **Placement Global** »); et
- d'une offre au public de 215 943 actions nouvelles destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, pour un montant de 0,5 M€ (l'« **Offre PrimaryBid** »).

Portzamparc (Groupe BNP Paribas) a agi en tant que Coordinateur Global, Listing Sponsor, Chef de File et Teneur de Livre Associé. Invest Corporate Finance a agi en tant que Chef de File Associé et Invest Securities a agi en tant que Teneur de Livre Associé dans le cadre du Placement Global.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont pu souscrire uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.PrimaryBid.fr). L'Offre PrimaryBid n'a pas fait l'objet d'un contrat de garantie. Pour plus de détails, veuillez consulter le site PrimaryBid à l'adresse www.PrimaryBid.fr.

Les actions ordinaires, représentant environ 22,4% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Offre et 18,3% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de l'Offre, ont été émises par décisions du Président Directeur Général de la Société en vertu et dans les limites des subdélégations de compétence conférées par le Conseil d'administration de la Société à la date du présent communiqué.

Le prix d'émission des actions ordinaires a été fixé à 2,32 € par action, représentant une décote de 14,1% par rapport au cours de clôture de l'action Pherecydes Pharma au 21 septembre 2022, soit 2,70 €, et de 24,9% par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes de l'action Pherecydes



Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Pharma sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation (i.e. du 16 au 21 septembre 2022 inclus), soit 3,0874 €, conformément à la décision du Président Directeur Général agissant par subdélégation.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat avant et à l'issue de la réalisation de l'Offre est la suivante :

Actionnaires	Pré-Offre (sur une base non diluée)		Post-Offre (sur une base non diluée)	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
ACE Management	1 394 555	23,7%	1 394 555	19,3%
Omnes	404 304	6,9%	404 304	5,6%
Elaia	1 066 425	18,1%	1 497 459	20,8%
Go Capital	703 137	11,9%	1 026 412	14,2%
Participations Besançon	246 098	4,2%	246 098	3,4%
Management	29 297	0,5%	29 297	0,4%
Pool GR ^(*)	357 428	6,1%	480 698	6,7%
Autres actionnaires historiques	533 212	9,1%	619 418	8,6%
Flottant	1 156 075	19,6%	1 513 120	21,0%
Total	5 890 531	100,0%	7 211 361	100,0%

() Le groupe « Pool GR » est composé d'actionnaires individuels personnes morales ou physiques ayant conclu entre elles une convention d'action de concert qui a été portée à la connaissance de la Société. Monsieur Guy Rigaud, membre du conseil de surveillance de la Société appartient à ce groupe*

Engagements de souscription

Les actionnaires historiques Elaia Partners, Go Capital, les investisseurs réunis autour de Monsieur Guy Rigaud (le « Pool GR ») ainsi que Fa dièse, chacun détenant respectivement 18,1%, 11,9%, 6,1% et 2,4% s'étaient engagés à souscrire pour un montant minimum de 2,3 M€, dans le cadre du Placement Global¹, soit respectivement des montants de 1 M€, 0,75 M€, 0,3 M€ et 0,2 M€.

Ces actionnaires et investisseurs ont été alloués à 98% dans le cadre du Placement Global. Leur investissement représente 73% du montant de l'Offre.

Il est rappelé que, compte tenu de la participation à l'Offre d'actionnaires également administrateurs de la Société, des mesures de gouvernance appropriées ont été prises afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts au sein du Conseil d'administration de la Société à l'occasion du lancement de l'Offre et dans cette perspective, les représentants au conseil d'administration d'Elaia Partners, Go Capital, et des investisseurs réunis autour de Monsieur Guy Rigaud, n'ont pas pris part au vote au sein du conseil d'administration ayant décidé le lancement de l'Offre.

¹ Il est précisé que ceux parmi ces actionnaires qui étaient représentés au conseil d'administration de la Société se sont abstenus de voter lors du vote du conseil sur l'Offre Réservée.



Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Admission des actions nouvelles

Le règlement-livraison des actions ordinaires et leur admission sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth d'Euronext à Paris sont prévus le 26 septembre 2022. Les actions nouvelles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société, porteront jouissance courante et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.

Engagement d'abstention

Dans le cadre de l'Offre, la Société a pris un engagement d'abstention prenant effet à compter de la date de signature du contrat de placement conclu entre la Société et les banques ce jour et continuant durant 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

Facteurs de risque

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés au chapitre 3 du document d'information de la Société, disponible sans frais sur les sites internet de la Société (www.pherecydes-pharma.com) et d'Euronext (www.euronext.com), tel que mis à jour dans la section 1.6 du Rapport Financier Annuel 2021, disponible sans frais sur le site internet de la Société (www.pherecydes-pharma.com). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. A l'exception de la mise à jour du risque de liquidité telle que visée dans le paragraphe « Objectif de l'opération » du présent communiqué et des risques spécifiques à l'opération visés ci-dessous, la Société estime qu'il n'y a pas matière à la mise à jour des facteurs de risques tels que visés au chapitre 3 du document d'information tel qu'amendé au sein de la section 1.6 du Rapport financier annuel 2021.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société, (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures rendues nécessaires par la recherche de financement par la Société, et (v) les titres n'ayant pas vocation à être cotés sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

A propos de Pherecydes Pharma

Créée en 2006, Pherecydes Pharma est une société de biotechnologie qui développe des traitements contre les infections bactériennes résistantes, responsables de nombreuses infections graves. La société a mis au point une approche innovante, la phagothérapie de précision, basée sur l'utilisation de phages, virus naturels tueurs de bactéries. Pherecydes Pharma développe un portefeuille de phages ciblant 3 bactéries parmi les plus résistantes et dangereuses qui représentent à elles seules plus de deux tiers des infections nosocomiales résistantes : *Staphylococcus aureus*, *Escherichia coli* et



Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Pseudomonas aeruginosa. Le concept de phagothérapie de précision a été appliqué avec succès chez plusieurs dizaines de patients dans le cadre de traitements compassionnels, sous la supervision de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM). Pherecydes Pharma, dont le siège social est à Nantes, s'appuie sur une équipe d'une vingtaine d'experts issus de l'industrie pharmaceutique, des biotechnologies et de la recherche académique.

Pour plus d'informations, www.pherecydes-pharma.com

Contacts

Pherecydes Pharma

Thibaut du Fayet
Directeur Général Délégué
investors@pherecydes-pharma.com

NewCap

Dusan Oresansky / Nicolas Fossiez
Relations investisseurs
pherecydes@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 92

NewCap

Arthur Rouillé
Relations médias
pherecydes@newcap.eu
T. : 01 44 71 00 15

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société et ne saurait être considéré comme tel dans un quelconque pays où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »).

En France, l'Offre décrite ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre (i) d'une offre réservée au profit de catégorie de personnes telle que visée à la 18^{ème} résolution de l'Assemblée, (ii) d'un placement global au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, en conformité avec l'article L. 411-2, 1^o du Code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables et (iii) d'une offre au public de titres financiers sans bénéficiaire désigné, en conformité avec l'article L. 225-136 du Code de commerce, l'article L.411-2-1, 1^o du Code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus (conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus) dans l'un des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ordinaires nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions, y compris notamment au Canada, en Australie et au Japon. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement au titre du U.S Securities Act ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act. Pherecydes Pharma n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions nouvelles ordinaires aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans toute autre juridiction.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (a) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (b) aux professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du



Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l' « **Ordonnance** »), et (c) aux sociétés à capitaux propres élevées et aux autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée, relevant de l'article 49(2) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme "**Personnes Habilitées**"). Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilitées et engagera seulement les Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou se fonder sur le présent communiqué ou sur son contenu.

Aux seules fins du processus d'approbation du produit par chaque producteur, l'évaluation du marché cible relatif aux actions ordinaires nouvelles a conduit à la conclusion suivante, en lien exclusivement avec les critères du type de clients : (i) les clients auxquels les actions ordinaires nouvelles sont destinées sont des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MIFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions ordinaires nouvelles aux contreparties éligibles, aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les actions ordinaires nouvelles (un « distributeur ») devra tenir compte de l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux actions ordinaires nouvelles (en adoptant ou en affinant l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés. Pour éviter toute ambiguïté, même si le marché cible inclut les clients de détail, le coordinateur global - chef de file et teneur de livre a décidé qu'il fournira uniquement des investisseurs pour les actions ordinaires nouvelles répondant aux critères d'éligibilité des contreparties éligibles et des clients professionnels.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Les informations contenues dans ce communiqué n'ont pas été vérifiées de façon indépendante et aucun engagement, déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par ou pour le compte du coordinateur global - chef de file et teneur de livre ou par toute entité qui le contrôle, qu'ils contrôlent ou sous contrôle commun ou l'un des mandataires sociaux, dirigeants, salariés ou conseillers respectifs de ces entités et ne pourra servir de fondement quant à la véracité, la plénitude, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et opinions contenues dans ce communiqué. La responsabilité de l'une de ces personnes ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit en raison de ces informations ou opinions ou de toute erreur ou omission. Les informations présentées ou contenues dans le présent communiqué peuvent faire l'objet de vérifications, corrections, compléments ou modifications sans notification préalable.

Les coordinateurs globaux - chefs de file et teneurs de livre associés agissent exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre du Placement Global et ne considéreront aucune autre personne (qu'elle soit ou non destinataire de ce présent communiqué) comme son client dans le cadre du Placement Global et ne seront tenus d'offrir à quiconque, à l'exception de la Société, ni la protection accordée à ses clients ni des conseils en lien avec le Placement Global mentionné ci-dessus.